





Vous avez du
15 Janvier
au 25 Mai 2024
pour participer

Petits et Grands (3 catégories) Renseignements sur **vincennes.fr** ou à la **médiathèque** À gagner!

1^{er} prix : 1 tablette tactile
Des places de spectacles, bons
d'achats, livres, articles de sport...

CONCOURS D'ECRITURE ET SI LE SPORT M'ÉTAIT CONTÉ?

Article 1. La Ville de Vincennes organise un concours d'écriture du 15 janvier 2024 au 25 mai 2024. Article 2. L'inscription au concours d'écriture est gratuite. Article 3. Sont autorisés à participer tous les habitants vincennois et publics scolarisés sur la commune, à partir de 7 ans. Article 4. Le suiet doit avoir un lien direct avec le sport. Le style et la forme du texte sont libres (récit, poème, Article 5. nouvelle, chanson...) Article 6. Le concours comporte 3 catégories d'âge : 1 - 7 à 11 ans 2 - 12 à 18 ans 3 - plus de 18 ans Article 7. Le texte doit être entièrement original, inédit et en français. Article 8. Le texte doit impérativement être dactylographié et ne doit pas dépasser 2 pages A4 maximum. Aucun texte manuscrit ne sera admis. Article 9. La date limite d'envoi des textes est fixée au 25 mai 2024. Ils devront être remis: par courriel à l'adresse : concoursecriture@vincennes.fr • ou dans le hall de Coeur de ville - 98 rue de Fontenay dans une urne prévue à cet effet (en dehors des horaires d'ouverture, une boîte aux lettres est disponible) Article 10. Chaque envoi doit être accompagné du nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance et adresse électronique

de l'auteur(e). Ces indications doivent impérativement figurer sur un document annexe au texte. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur le texte lui-même.

Article 11. Le jury sera composé des élus de quartiers, de professionnels du livre et de la culture, de personnalités de la société civile. Le jury procédera à l'étude des textes et au choix des lauréats du concours. Sa décision est sans appel.

Article 12. Deux lauréats seront primés catégorie. Le premier prix de chaque catégorie est une tablette tactile. Les seconds prix pourront être des bons d'achats, places de spectacle livres et articles de sport.

Article 13. La date de la soirée de remise des prix sera précisée ultérieurement et annoncée dans le magazine Vincennes info et sur le site

vincennes.fr.

Article 14. Les organisateurs du concours se réservent le droit de publier les meilleurs textes, d'en faire des lectures publiques et de les exposer sur tout support municipal. Les participants autorisent la citation de leur nom et la reproduction de leur texte sans

droits d'auteur.